DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 10 décembre 2019

Compte-rendu affiché le 11 décembre 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2019

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVAULT, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Christophe GODIGNON, Karine GUERIN, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Christophe GODIGNON à Pascale ROTIVEL, Marie-Paule GAY à Serge BALTER, Lucienne DAUTREY à Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU à Philippe MASSON, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

DEVELOPPEMENT DURABLE

ADHÉSION AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - HORIZON 2030 - DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Délibération : **12.2019.072**

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2019

******

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

A l'issue d'une phase de concertation, la Métropole de Lyon s'apprête à adopter en décembre 2019 son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET, document de planification qui fixe des objectifs ambitieux, à horizon 2030, afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air.
Elle s'appuie ainsi sur une dynamique partenariale instaurée dès 2010 dans le cadre du premier plan climat (PCET à horizon 2020).

1- Présentation de la démarche Plan Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, s'appliquant à tous les secteurs d'activité.

Il poursuit deux objectifs :
- « l'Atténuation », qui consiste à limiter l'impact du territoire sur le climat en limitant les émissions de Gaz à effets de serre ;
- « l'Adaptation », qui consiste à réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts des changements climatiques qui ne pourront pas être évités.

Le PCAET s'applique à mettre en œuvre des mesures de lutte contre les impacts sanitaires de la pollution de l'air. Il définit également l'énergie comme principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Il repose à ce titre sur le Schéma Directeur de l'énergie qui constitue l'ossature du volet énergie du PCAET.

Le plan d'actions du PCAET définit, pour l'échelon métropolitain, 23 actions cadre qui s'articulent autour des 5 axes suivants :

AXE 1 : « TOUS HÉROS ORDINAIRES »
AXE 2 : « UNE ÉCONOMIE INTÉGRANT LES ENJEUX CLIMATIQUES »
AXE 3 : « UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE »
AXE 4 : « UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SOBRE ET DÉCARBONÉ »
AXE 5 : « NOTRE TERRITOIRE EN LIEN AVEC SES RESSOURCES ».

Le PCAET concernant l'ensemble du territoire métropolitain a mobilisé tous les acteurs : communes, entreprises, associations, citoyens, etc.
La Métropole a donc invité ses partenaires (dont les communes), à s'engager sur une liste d'actions pour contribuer aux objectifs de la vision climat-air-énergie à horizon 2030.
Ces actions, constitutives de la charte d'engagement partenarial, sont définies à l'échelon de chaque partenaire et s'inscrivent dans les 5 axes du PCAET.

2- Déclinaison communale du PCAET à travers la charte d'engagement partenarial

La ville de Saint Genis Laval met en oeuvre des actions, depuis de nombreuses années, en faveur du développement durable et de la transition énergétique.

Considérant que ces problématiques sont plus que jamais d'actualité, la commune souhaite réitérer officiellement son engagement dans le nouveau Plan Climat-Air-Énergie Territorial à horizon 2030 à travers la charte d'engagement partenarial proposée. Ella a donc ciblé de manière prospective une listes d'actions s'inscrivant dans la continuité de ce qui est déjà mis en place au niveau communal, notamment dans le cadre de la démarche agenda 21.

Les actions qu'elle souhaite poursuivre sont les suivantes :

AXE 1 : « TOUS HÉROS ORDINAIRES »

- Évaluer sa démarche de transition énergétique et climatique
- Se diriger vers les 100% d'énergie verte dans ses consommations

AXE 2 : « UNE ÉCONOMIE INTÉGRANT LES ENJEUX CLIMATIQUES »

- Développer la mise en place de toitures et parois végétalisées (pour réduire la surchauffe des bâtiments par exemple)

- Avoir recours à une offre alimentaire en circuit de proximité, biologique et de qualité

- Utiliser des plantations locales et moins gourmandes en eau

AXE 3 : « UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE »

- Appliquer les principes de la charte de l'arbre de la Métropole de Lyon

- Mettre en place les techniques des villes perméables et développer la végétalisation et les îlots de fraicheur sur le foncier appartenant à la structure, pour améliorer la qualité de vie en ville

- Organiser et contribuer à l'organisation de balades autour de la nature en ville

- Accompagner les projets d'éco-rénovation et relayer et sensibiliser au programme ECORENO'V, à ses différents dispositifs, pour ses différents publics (copropriétés, propriétaires bailleurs, occupants) tout en mettant en place des actions du lutte contre la précarité énergétique

- Prendre en compte des exigences environnementales dans les nouveaux équipements

- Remplacer ou rénover les éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation ou LED (ext/int), réduire les puissances d'éclairage, et éteindre tout ou partie de l'éclairage nocturne (ext/int)

AXE 4 : « UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SOBRE ET DÉCARBONÉ »

- Augmenter la part de « véhicules propres » dans sa flotte de véhicules lors de son renouvellement (GNV, électrique)

- Accompagner et communiquer sur le déploiement des modes actifs, par la mise en place d'arceaux vélo, de parkings vélos sécurisés, de vélos à assistance électrique dans la flotte de véhicules, de pédibus, etc.

- Favoriser les déplacements en covoiturage et/ou en auto-partage, par la mise en place d'un espace physique ou électronique pour ces modes de déplacements et de places de parking réservées, de parkings relais

AXE 5 : « NOTRE TERRITOIRE EN LIEN AVEC SES RESSOURCES »

- Équipements : étudier la possibilité d'installation de toitures végétalisées et/ou de panneaux solaires au moment des interventions d'entretiens sur les toitures des bâtiments

- Mettre à disposition de la surface (toiture, sol) pour accueillir un projet participatif et citoyen d'énergies renouvelables

- Recourir aux énergies renouvelables notamment pour les moyens de chauffage (chaufferies) et étudier le raccordement aux réseaux de chaleur si disponibles à proximité

- Avoir recours à de l'eau non potable (nappe, fleuve, récupération d'eaux pluviales) lorsque les procédés et les usages le permettent

Ces actions seront accompagnées par la définition et la mise en oeuvre d'un mode de gouvernance des actions Plan Climat au niveau communal. Elles pourront être amendées si besoin par avenant.

Elles sont illustrées en annexe d'exemples d'initiatives concrètes mises en oeuvre par la commune sur ces différentes thématiques.

La commune s'engage également :

- à renseigner tous les deux ans les actions réalisées (échelle interne et échelle du territoire) et leur correspondance avec les 23 actions-cadre du plan climat du Grand Lyon

- à participer biennalement à la Conférence Énergie Climat et aux ateliers techniques annexes.

En retour de l'adhésion de la commune, la Métropole de lyon s'engage à :

- valoriser les actions de chaque partenaire du plan climat sur ses supports (blogs,

documents, extranet, conférences),

- faciliter les expériences sur son territoire et faire bénéficier le partenaire de son réseau,

- assurer un suivi annuel des émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques du territoire en association avec ATMO Auvergne-Rhone Alpes,

- réaliser le reporting auprès du réseau Covenant of Mayors des actions menées sur son territoire, assurant une visibilité européenne.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- APPROUVER l'adhésion de la ville au Plan Climat Air Énergie Territorial 2030 de la Métropole de Lyon ;

- APPROUVER la méthodologie proposée, à savoir : s'engager dans l'immédiat sur la poursuite d'actions déjà mises en œuvre et prévoir conjointement la mise en œuvre d'une gouvernance Plan Climat à l'échelle communale ;

- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette délibération et à intervenir par avenant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE - Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.